



Evaluation des incidences

But : vérifier compatibilité d'une activité avec objectifs de conservation du Natura 2000.
(si projet a effet significatif sur habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

**Objectif en aucun cas d'interdire un projet
mais d'en évaluer ses incidences.**

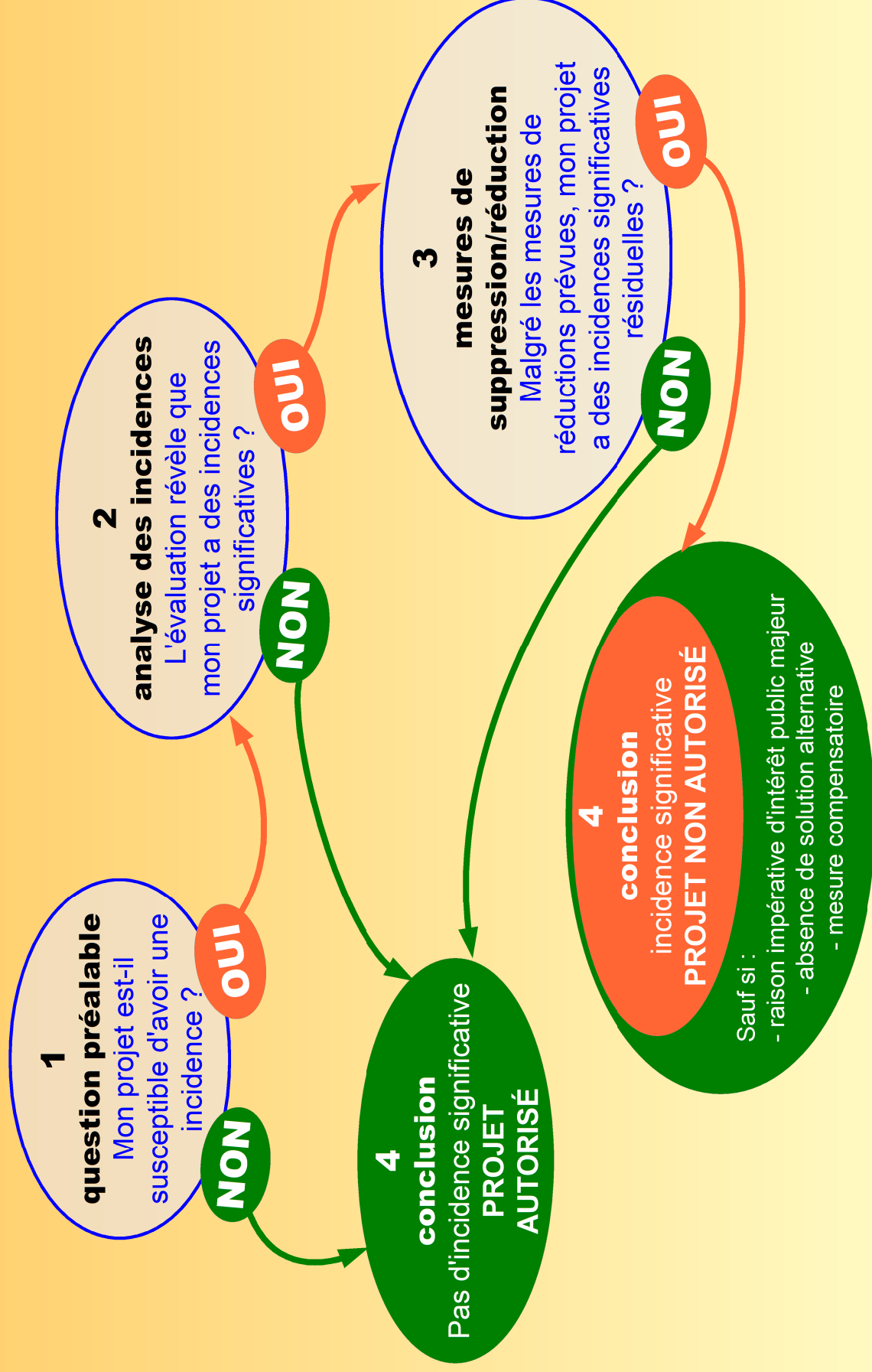
- **Dans quels cas dois-je faire une évaluation des Incidences ?**
- **Quelles questions dois-je me poser ?**
- **Comment dois-je rédiger mon évaluation des incidences ?**
- **Des guides et formulaires à disposition**

Dans quels cas dois-je faire une évaluation des Incidences ?

Domaine	Liste nationale R 414-19 du CE	Liste locale 1 AP du 18/06/2013	Liste locale 2 AP du 18/06/2013
Urbanisme	1.documents d'urbanisme 2.cartes communales 5.UTN : Unités Touristiques Nouvelles	6.permis construire emprise >1500m ² 7.campings >20 pers 10-11.parkings >50 (>10 en Camargue) 12.aires gens du voyage	
Travaux	3.études d'impact 8.auto parc national et sites classés 21.dépendances domaine publique	13-14.affouillements/exhaussements >2m & >1000m ² 22.fouilles archéologiques 23.défrichements	12.réparations ponts, travaux dans tunnels non circulés
Eau	4.décla/auto loi sur l'eau	5.plans gestion cours d'eau	5.prélèvements >200m ³ /h ou 1 % débit 7.protection berges >10 m 8.rembais lit majeur >0,01 ha (Camargue) 9.assèchement >4 mois, mise en eau >1an, remblais zone humide >0,01 ha 10.drainage >1 ha
Agricole, forêt, chasse	7.documents départementaux de gestion 9.documents gestion forêt 10-11-12.certaines coupes forestières 13.aires géographiques de production 14-15.traitements aériens	16.démoustication (Camargue) 19.intro espèce non indigène, non domestique 24.parcs de chasse commerciale 25.élevages de chasse 26.chasse au vol	1-2.voiries forestières/DFCI 3.1ers boisements >0,5 ha 4.retournement prairies (Causses, Capelle) 14.mise en culture de dunes
Industriel	16-17.carrières 18.déchetteries 19.arrêts de mines 20.ISDI (déchets inertes) 29.ICPE	15.parcs photovolt >3 kWc	
Sport, Loisirs	22.manif titre nat ou internat ou >100.000€ 23.circuits 24.manif motorisés hors voies ouvertes 25.rassemblements festif musical 26.manif but lucratif 28.manif aériennes imptes	1.manif >100 participants 2.manif aériennes faibles-moy 4.PDESI (Plan Dptal Espaces Sites & Itinéraires) 8.terrains sports motorisés 9.parcs >2 ha 17.concours de pêche (Camargue) 18.agréments nautique moteur (Camargue) 21.feux d'artifice (Camargue)	13.aménagements parois rocheuses, cavités souterraines 15.parcs <2 ha 16.création de chemins de rando
Marin	6.schéma culture marine 27.manif nautiques	3.manif planches aérotractées 20.concessions culture marine (Camargue)	6.rejets en mer >10.000 m ³ /j 11.aménagements portuaires >80.000€

Les n° correspondent aux n° d'items des décisions

Quelles questions dois-je me poser ?



Comment dois-je rédiger mon évaluation des incidences ?

**IMPORTANCE
DU CHARGÉ
DE MISSION**

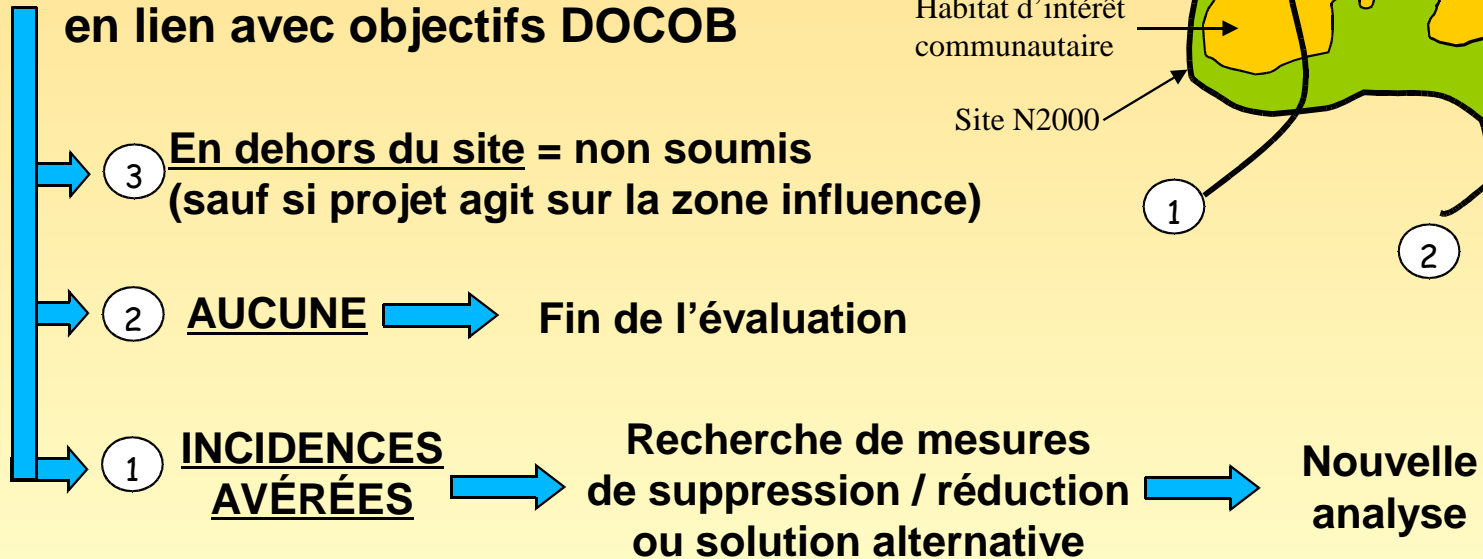
1) Projet : présentation + carte de localisation

2) Liste des habitats et/ou des espèces concernés + cartes issues du Docob

3) Effets du projet :

- permanents et temporaires (phases travaux + exploitation)
- directs et indirects
- cumulés avec autres projets du pétitionnaire

4) Analyse des incidences
en lien avec objectifs DOCOB



Des guides et formulaires à disposition



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Natura 2000 - Évaluation des incidences

Formulaire d'évaluation d'un projet de modification spatiale

Objet de la modification spatiale:
Nom du site Natura 2000:
Date:
Maire:
Commune:
Département:

Descriptif de la modification spatiale

Objet et résumés des éléments susceptibles de jouer un rôle significatif sur Natura 2000:
Activité spatiale et à l'intérieur de la modification spatiale:
- Nature de l'activité:
- Localisation de l'activité:
- Début:
- Fin:

Localisation géographique du projet:
Natura 2000:
Nom et coordonnées de la commune concernée:
Commune de rattachement:
Département:
Maire:
Date:

Informations complémentaires:
- Nature de l'activité:
- Localisation de l'activité:
- Début:
- Fin:

Informations complémentaires:
- Budget prévisionnel:
- Coordonnées de l'exploitant:
- Nature:
- Date:

<http://www.gard.gouv.fr/>

Politiques publiques > Environnement > Natura 2000 > Le régime d'évaluation des incidences

Les services de l'État dans le Gard

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Natura 2000 > Le régime d'évaluation des incidences

Natura 2000

- Présentation de Natura 2000
- Mise en œuvre de Natura 2000
- Le régime d'évaluation des incidences**
- Natura 2000 en mer
- Réunion des opérateurs gardois du 24 septembre 2013

Le régime d'évaluation des incidences

Article créé le 21/09/2012 | Mis à jour le 15/10/2013

Évaluation des incidences

Pourquoi faire une évaluation des incidences ?

Le régime d'évaluation des incidences se fonde juridiquement sur l'[article 6 de la directive Habitats](#).

Le but est de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 ([cf. voir tableau](#)).

L'objectif n'est pas de déterminer un projet mais d'en évaluer les incidences.